

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 février 2025

Les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale (AG) le 8 février 2025 à 10h30, au café Le Bistrotier du coin, 21 rue Réaumur 75003 Paris, sur convocation adressée par le conseil d'administration par courriel du 23 janvier 2025. Les membres ont reçu un lien le 7 février pour participer à l'AG en visioconférence.

Quorum :

Les adhésions étaient possibles à distance jusqu'à vendredi 7 février, 21 heures, et sur place jusqu'à 11 heures le jour de l'AG. Le 7 février au soir, le nombre de membres à jour de leur cotisation s'élevait à 40. Deux personnes supplémentaires ont adhéré en début de séance, portant le nombre de membres à 42.

Le quorum requis étant d'un cinquième des membres à jour de leur cotisation, cela représente 9 personnes. Avec 7 pouvoirs, 12 membres en visioconférence et 13 présents, le nombre de participants est de 32. L'assemblée générale peut se tenir.

Ouverture de la réunion :

L'Assemblée générale est présidée par Corinne CAPELLO, en sa qualité de présidente de l'association, qui ouvre la séance à 10h45.

Vous trouverez à partir de la page suivante un procès-verbal de l'AG comportant la transcription des présentations et échanges : rapports moral et financier, orientations 2025, candidatures au conseil d'administration, débats sur les questions diverses.

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
Vote des 2 quitus : 31 votes exprimés. 31 votes pour chacun des 2 quitus. Les 2 rapports sont donc approuvés à l'unanimité.
- Orientations 2025
- Renouvellement d'un tiers des mandats d'administrateurs : les trois candidates et candidat, Anath Guggenheim, Florence Majérus et Romain Stauffert sont élus par 19 voix sur 22 membres-rédacteurs.
- Questions diverses (pas d'autres questions que celles du RéCap' du 5 février).

Le Conseil d'administration (CA) est désormais composé de 9 personnes :

Corinne Capello, présidente, Christine Berthonnet, trésorière, Nicolas Chachkine Luc Gentil, Anath Guggenheim, Florence Majérus, Frédéric Perrin, Eugène Pin et Romain Stauffert. Le poste de secrétaire sera pourvu lors du prochain CA.

La présidente, Corinne Capello, a assuré le secrétariat et clos la séance à 12h30.



Verbatim

L'Assemblée générale est présidée par Corinne CAPELLO, en sa qualité de présidente de l'association, qui ouvre la séance à 10h45.

1. Rapport moral

Présenté par Corinne CAPELLO, présidente

Naissance du projet

« Il y a tout juste un an, précisément le 28 janvier 2024 à 16h, nous nous sommes réunis en assemblée constitutive pour fonder l'association ReConstitution.

A l'origine de ce projet nous étions une dizaine d'amis préoccupés, agacés, voire révoltés par de nombreux sujets d'actualité révélant des dysfonctionnements, mettant en cause certaines décisions arbitraires de nos dirigeants, soulignant le manque de transparence de certaines de nos institutions, des inégalités flagrantes, les problèmes concernant l'environnement et l'urgence climatique. Et en particulier de la crise de confiance des citoyennes et des citoyens dont un nombre croissant, désabusés, ne se déplacent même plus pour aller voter, ne se sentant pas écoutés ou peu entendus, et persuadés que leur voix ne compte pas.

Nous nous sommes interrogés sur cette crise démocratique.

Certains parmi nous ont commencé à discuter de la Constitution, de ses lacunes, de ses manques, de certains projets de modification et de modernisation qui ont déjà été déposés mais qui n'ont pas abouti.

L'idée est venue alors de créer un collectif citoyen avec l'intention de proposer un ensemble de modifications de la Constitution pour réveiller et renforcer la démocratie, et rendre plus efficaces les institutions au service des gens.

Quand je dis que « l'idée est venue », ce n'est pas tout à fait exact. En réalité c'est Romain STAUFFERT qui a commencé à rédiger des modifications de la Constitution (en mars 2023) et ensuite, c'est Luc GENTIL qui a eu l'idée de créer une association.

Pourquoi une association ? Il s'agissait d'une part de protéger ces premières données et d'autre part de pouvoir travailler dessus collectivement, c'est-à-dire discuter ces modifications, les amender et les valider par le vote d'un nombre suffisant de membres (150), et ainsi les doter d'une légitimité démocratique.

Je pense intéressant de préciser qu'au départ nous n'étions pas tous entièrement convaincus : holà ! C'est pas un peu ambitieux ? Nous ne sommes pas qualifiés ! On n'y connaît rien ! C'est trop complexe ! Il y a des experts pour ça ! Qui sommes-nous pour prétendre rédiger et modifier des articles de la Constitution !?!?

Mais finalement, en lisant la Constitution et certains ouvrages sur le sujet, nous avons réalisé que c'était tout à fait à notre portée et que nous étions légitimes à nous engager dans un tel projet. Romain nous a convaincus. Et si vous êtes là aujourd'hui, c'est que vous l'êtes, vous aussi !

Il est également important de rappeler que nous ne sommes pas un parti politique et que nous ne voulons pas le pouvoir. Le projet de ReConstitution est bien politique mais "au-dessus" des partis. Sa réussite n'empêchera aucun parti d'accéder au pouvoir et de mettre en œuvre son programme, tant qu'il respecte les valeurs inscrites dans la Constitution.

Comment nous avons avancé sur le plan pratique

Il fallait tout d'abord définir ce qui était nécessaire pour commencer.

C'est ce que nous avons fait :

- Créer une association, définir précisément son objet (**Renforcer la démocratie et la confiance des citoyennes et des citoyens dans les institutions de la Vème République en modifiant la constitution du 4 octobre 1958**), lui donner un nom ReConstitution et concevoir un logo qui reflète nos intentions. Comment avons-nous procédé ? Comme un appel à projet : plusieurs noms ont été proposés par les uns, par les autres, plusieurs versions, qui ont donné lieu à discussion et à vote au scrutin majoritaire ; de même pour le logo, la statue de la République a immédiatement recueilli l'assentiment général ; puis plusieurs versions de la silhouette avec le nom ReConstitution au-dessus, en-dessous, autour, avec des couleurs, ont été réalisées par un certain Antoine, et ont également fait l'objet d'un vote au scrutin majoritaire.
- Une fois l'association créée, il a fallu construire et mettre en place des outils, selon les besoins recensés au fur et à mesure, et selon les compétences de chacune et de chacun.

C'est principalement Romain, avec Luc GENTIL, Eugène PIN et Florence MAJÉRUS, qui les ont mis en place et les ont développés. Bravo et merci !

- Ainsi l'association dispose : d'**un serveur** pour y déposer et conserver les travaux du CA et des membres rédacteurs et aussi pour les partager, d'**un site internet** pour communiquer (pour faire connaître l'association, pour expliquer les enjeux, pour faire adhérer ou permettre d'adhérer), de **l'adhésion à HelloAsso** pour gérer l'association (adhésions, messagerie...), d'**un compte bancaire ouvert au Crédit Coopératif**, indispensable pour recevoir les cotisations et couvrir les frais et dépenses (Rapport financier, 2^{ème} point de l'ordre du jour avec la Trésorière Christine BERTHONNET) ; et enfin une réflexion a débuté récemment pour envisager **des publications sur des réseaux sociaux**.
- Définir une méthode pour concevoir, rédiger et valider collectivement les modifications : podcasts explicatifs, quiz, débats, votes. Tout est précisé sur le site dans l'onglet Projet.
- Organiser les modalités de travail : ateliers et groupes de travail, envoi d'un Récap hebdomadaire aux membres rédacteurs, réunions publiques.
- Trouver des salles pour des réunions, pouvoir disposer de certains matériels ou les acquérir (enregistreur, vidéoprojecteur...)

Tout cela a été discuté, construit, mis en place et ajusté progressivement et collectivement.

Comment nous avons avancé sur le fond

Si on se réfère aux statuts de ReConstitution, l'association a vocation à rédiger de manière collégiale et participative une proposition de loi modifiant la Constitution.

C'était bien notre intention de rédiger collectivement toutes les modifications de la Constitution.



Cependant, étant donnée l'envergure du projet, cela aurait nécessité une organisation lourde, lente et chronophage, ne correspondant pas à nos disponibilités, et cela aurait différé l'aboutissement du projet.

D'autant qu'une première version de la Constitution modifiée était déjà assez bien consolidée dès décembre 2023.

Donc, plutôt que de « partir de rien », nous avons préféré et choisi de partir de cette première version, étant entendu que chacune des modifications serait ensuite discutée, complétée, corrigée et améliorée collectivement.

Et enfin, pour faire connaître l'association, pour expliciter notre démarche, dans un premier temps autour de nous, puis de manière plus large, et pour susciter l'adhésion du plus grand nombre, nous avons besoin de bons outils de communication.

C'est la raison pour laquelle, durant toute l'année 2024, nous nous sommes concentrés sur l'enrichissement du site de ReConstitution, en veillant à ce que ses contenus soient accessibles, explicites, et puissent être facilement compris par des non-experts.

Un travail colossal a été mené par des membres du CA, des membres-rédacteurs et des membres-soutien, pour concevoir des textes et des vidéos pour le site et pour chacun des 12 thèmes. Le groupe-vidéos (avec Florence, Romain, Eugène, Christophe... et moi) a bien avancé ; nous avons de bons retours sur les animations qui sont déjà en ligne ; ainsi que sur le film de présentation publié dans l'onglet « Qui sommes-nous ? », que nous devons à Luc GENTIL et qu'il a tourné avec de vrais comédiens.

Au point où nous en sommes aujourd'hui, je peux dire que le bilan intermédiaire est très satisfaisant, j'ai failli dire « remarquable » étant donné l'ampleur du projet, et j'ai envie d'ajouter « très encourageant » pour les mois à venir.

Ce qui est également encourageant, c'est la publication et la mise en ligne des travaux du GRECI (Groupe de Réflexion sur l'Évolution de la Constitution et des Institutions) en octobre 2024 : une quarantaine d'experts se sont réunis pour discuter et travailler sur les évolutions possibles de la Constitution et de nos Institutions, pour qu'elles soient davantage tournées vers les citoyens et l'intérêt général. Leur intention est de donner à voir aux citoyennes et citoyens, aux étudiants, aux universitaires, aux politiques, les modifications qui seraient souhaitables. Sans toutefois avoir l'intention d'agir pour qu'elles soient adoptées.

Ce que nous constatons, c'est qu'on y retrouve bon nombre des propositions envisagées par ReConstitution. C'est plutôt rassurant, vous en conviendrez !

Pour terminer, je veux saluer l'engagement et l'investissement des membres du CA et des membres rédacteurs qui ont œuvré sans compter, chacune et chacun selon ses disponibilités et ses compétences, parfois de façon considérable, et, ce qui a permis ce bilan positif, de façon très complémentaire. Et, ce qui ne gâche rien, de façon très conviviale, humaine et agréable. »

Applaudissements.

2. Rapport financier

Par Christine BERTHONNET, trésorière

« Les membres de l'association ont reçu l'état des comptes arrêtés au 31 décembre 2024 en même temps que la convocation à l'AG.

Au crédit :

Les entrées, composées des adhésions, des dons de membres et des dons de non-membres, se montent à 1826€.

En débit figurent :

- des frais bancaires :
l'achat obligatoire de part sociales du Crédit Coopératif (remboursables en clôture de compte) 152,50€
l'envoi du chéquier 3,50€
et les frais bancaires mensuels : 7,30€ X 9 mois = 65,70€
- la cotisation d'assurance responsabilité civile : 107,14€
- les frais relatifs à la création et à l'hébergement du site : 103,07€

Le total des dépenses se monte à 431,91€.

Le solde est donc de 1394,09€.

De nouvelles dépenses ont été engagées en janvier : l'achat d'un enregistreur pour les podcasts pour 196€, l'achat de livres pour 53€, une assurance responsabilité civile pour 134€, et il y aura une dépense pour le serveur Pcloud de 95€.

Est précisé que le montant de la cotisation est modique : 11€. La ré-adhésion des membres en janvier permettra de disposer d'une marge de manœuvre pour le cas où l'association aurait certains frais, comme la location d'une salle par exemple. »

Applaudissements.

Vote des 2 quitus, moral et financier :

Envoi d'un courriel avec un lien vers l'application Balotilo pour accorder ou pas le quitus au rapport moral et au rapport financier. Envoi de liens spécifiques aux membres disposant de procurations.

Résultat des 2 votes : 31 votes exprimés. 31 votes pour chacun des 2 quitus.

Les 2 rapports sont donc approuvés à l'unanimité.

Applaudissements.

3. Orientations 2025

Présentées par Romain STAUFFERT

« Pour faire écho au rapport moral de Madame la Présidente, je voudrais commencer avec une particularité du projet ReConstitution.

Contrairement à la plupart des associations, le conseil d'administration n'est pas l'organe qui décide sur notre projet. Il a pour mission d'organiser le travail des membres, de faire en sorte que cela se passe bien, mais **ce sont les membres-rédacteurs qui prennent les décisions de fond** : ce sont eux qui délibèrent sur les modifications de la Constitution et qui décident de la stratégie à l'égard de



l'extérieur : qui va parler à tel média, quand est-ce qu'on lance un plan de communication, etc.

Cela veut dire que les membres du CA ne sont pas chargés de faire avancer le projet et que tout le monde peut devenir, selon sa disponibilité et ses envies, protagoniste d'un atelier, d'un sujet à faire avancer. Donc si un jour il faut aller à la télévision, ce ne sera pas nécessairement la présidente, ce sera une personne, ou plusieurs personnes, puisqu'on préférerait que ce soit plusieurs personnes pour incarner un collectif, qui seront désignées par les membres-rédacteurs. C'est particulier à notre association, car normalement dans le monde associatif, c'est le CA et la présidence qui prennent les décisions. **C'était pour organiser une démocratie à l'intérieur de l'association.**

Cette organisation horizontale, sans hiérarchie et avec des petits groupes qui travaillent sur différents sujets, a permis de bien avancer. Nous allons continuer ainsi, chacune et chacun d'entre vous pouvant se greffer à un atelier, l'animer même pendant un temps, puis s'éloigner de ReConstitution et y revenir. Il ne faut pas renoncer à s'investir parce que vous avez peur de ne pas terminer : nous sommes un collectif, les gens se relaient.

Par exemple, Florence a lancé l'atelier des vidéos que vous pouvez visionner sur la page des douze thèmes. Au début, elle animait une réunion chaque jeudi. Elle a choisi le format – court, 45 minutes –, le jour et l'heure – tard, après son cours de chant –, le support – c'est en visio – et même le vocabulaire : on ne peut pas utiliser le mot « travail », par exemple. Donc vous voyez, c'est assez libéral pour la personne qui décide d'animer.

Comme elle a soudainement eu des enfants en bas âge, ce qui arrive souvent à la retraite, elle n'anime désormais qu'une semaine sur deux. Et bien soit Eugène soit moi animons les autres semaines, alors que je suis incapable de monter une vidéo : je fais un ordre du jour qui part du précédent compte-rendu et après la réunion, je fais un nouveau compte-rendu, ce qui prend à chaque fois dix minutes. Voilà, le groupe avance alors que l'animateur n'est pas capable de faire ce que le groupe fait.

Dans les prochains mois, l'association a besoin de trois choses pour atteindre son objectif :

1. La première, c'est de recruter des membres. Nous ne cherchons pas des juristes, des animateurs de soirées, des militants hypersensibles ou très cultivés, des milliardaires ou des gogos-danseurs. Il faut recruter des gens bien intentionnés, de bonne foi, avec du bon sens. De toute façon, sur dix personnes qui adhèrent, il y en a une ou deux qui vont mettre leurs compétences au service de l'association, le reste ne participera qu'au moment de débattre et de voter pour les modifications, et c'est ce dont nous avons besoin (150 membres rédacteurs). La véritable contrainte, qui peut être une limite à l'engagement de certaines personnes, c'est que nous utilisons des outils informatiques. Il faut être capable de voter par courriel, de lire ses courriels, de participer à une visioconférence...

2. La deuxième chose, c'est permettre aux membres de se familiariser avec les modifications de la Constitution. Pour prétendre modifier la Constitution, il faut dépasser le complexe du citoyen incompetent qui écoute sagement les experts. Il ne s'agit pas non plus de devenir expert, même si cette aventure est enrichissante et

permet de comprendre le fonctionnement de la société, de l'Europe, d'autres pays dans le monde. Votre droit de vote, votre statut de citoyenne et de citoyen vous donne la légitimité de vous exprimer. Il ne vous reste qu'à choisir les sujets qui peuvent vous intéresser le plus. **Trois ateliers seront là pour vous aider :**

a) Nous sommes en train d'enregistrer des dialogues de trois personnes qui présentent chacun des thèmes. Nous avons besoin de volontaires pour poursuivre cet atelier qui permettra à tous les membres de s'approprier tous les thèmes dans les grandes lignes. Relire le texte d'un dialogue de ce type permet de bien comprendre les enjeux du thème, par exemple. **Vous pouvez arriver et participer à un enregistrement sans pour autant avoir participé auparavant à la préparation.**

b) Nous allons également lancer une séquence de validation d'un thème, comme nous l'avons fait pour le thème 10, avec les différentes étapes concrètes jusqu'au vote, même si nous ne sommes pas encore 150 membres-rédacteurs. Parmi les questions diverses abordées à la fin de cette réunion, il y a notamment le thème par lequel commencer.

Pour lancer une séquence de validation d'un thème, il faut un ou deux animateurs pour faire la même chose que je vous ai décrite sur le groupe vidéo. Il n'est pas nécessaire de maîtriser le thème, loin s'en faut, et sachez que je serai toujours disponible pour participer au côté de l'animatrice ou l'animateur pour apporter mes connaissances sur le fond. **L'idéal serait qu'il y ait toujours une séquence de validation en cours sur un des thèmes, à partir de maintenant.** En attendant d'être suffisamment nombreux pour valider réellement le thème, cela peaufine la documentation, améliore et complète les modifications de la Constitution sur ce thème, puisqu'on les discute, cela prépare les outils comme le quiz. Et à mesure que le recrutement progresse, nous pourrons aller au bout de la validation d'une séquence sur le premier thème suivi par le nombre de membres-rédacteurs qui paraît suffisant.

c) Enfin le troisième type d'atelier pour s'approprier le fond, se familiariser avec les modifications de la Constitution, ce sont des réunions ponctuelles qui peuvent être des formations en droit constitutionnel ou dans d'autres domaines, ou des réunions autour d'une thématique comme nous allons en parler dans les questions diverses. Nous avons besoin de savoir ce qui vous intéresserait ou vous rassurerait, et ensuite de fixer des dates qui permettent au plus grand nombre de participer. Nous avons toujours un enjeu sur la salle, et cette AG est l'occasion de tester cet endroit un samedi matin, ce qui pourrait nous dépanner à l'avenir.

Il faut également penser aux personnes qui sont à distance, partout en France voire à l'étranger, et trouver un mode de travail qui leur permette de participer.

3. Après le recrutement et la familiarisation avec les modifications de la Constitution, la troisième chose dont nous avons besoin, c'est de poursuivre le développement de notre communication.

Nous allons en parler tout à l'heure dans les points divers : une fois que nous aurons choisi le ou les réseaux sociaux sur lesquels avoir un compte actif, il faudra faire des publications régulières. Nous avons donc besoin de recycler le matériel déjà existant, par exemple les vidéos thématiques ou découper nos quiz pour en faire des faciles, ludiques. Il faut les mettre dans le bon format et alimenter nos réseaux sociaux.



Le but des réseaux sociaux, c'est seulement de faire venir des personnes sur notre site internet.

Nous avons pensé à séparer les rôles pour que ce ne soit pas trop lourd : la personne qui mettra les contenus en ligne et suivra le compte pour ReConstitution, ne sera pas celle qui les prépare. Elle sera alimentée progressivement par un autre groupe de personnes qui essaiera de tenir un calendrier régulier, permettant là-aussi aux gens de se relayer [ex]. Dans le recyclage, il est possible de diffuser des choses qui sont dans la lettre hebdomadaire pour les membres, ou de créer des contenus. Là aussi, l'animatrice ou l'animateur doit seulement savoir tenir un calendrier et pas faire une vidéo ni gérer un compte sur LinkedIn.

Maintenant que vous avez une idée plus précise, comment vous raccrocher à ces activités ou vous tenir au courant ?

Prenez l'habitude de consulter la page « Agenda » du site internet et bien sûr de lire notre lettre hebdomadaire. **Tout ce qui se passe sur ReConstitution est aussi décrit dans votre espace-membres, sur le site internet.** En haut le bouton à droite. **Vous entrez dedans en tapant le code, *Fraternité*, et allez sur « ateliers en cours ».** C'est un grand menu déroulant avec les ateliers et comment y participer.

Voilà, vous savez tout. »

Applaudissements.

4. Renouvellement d'un tiers des mandats d'administrateurs

Présenté par Luc GENTIL

« Les statuts de l'association exigent que le conseil d'administration soit renouvelé par tiers. Pour les premières années, les statuts précisent que c'est par tirage au sort que sont désignés les sortants, qui peuvent se représenter.

Sur les 9 postes d'administrateurs, il y en donc 3 à renouveler.

Deux membres ont été tirés au sort, Florence MAJERUS et Romain STAUFFERT, qui se représentent. Le 3^{ème} poste était occupé jusqu'ici par Elisabeth BOURGUINAT, secrétaire, qui a présenté sa démission car elle était prise par de nombreuses autres activités. »

Anath GUGGENHEIM se porte candidate et se présente :

« J'ai commencé à m'investir dans ReConstitution depuis 6 mois, en tant que membre-rédactrice. Je me suis davantage impliquée en participant au groupe-vidéos créé par Florence. C'est un exercice intéressant pour moi parce que je ne suis pas française, je suis suisse et je suis en train de demander la nationalité française. J'avais envie de m'investir car j'aime beaucoup ce pays, j'aime y vivre et je m'intéresse depuis longtemps à ses institutions. Je trouvais important d'étudier la Constitution au travers de ce très beau projet. J'aime beaucoup cette manière de se saisir de son destin démocratique et d'injecter un peu plus de démocratie supplémentaire dans un pays qui en mérite. J'aimerais m'impliquer un peu plus en entrant au conseil d'administration. Donc je vous propose ma candidature. »

Applaudissements.

Romain STAUFFERT se représente :

« Je fais partie des personnes à l'initiative de ce projet. J'ai rédigé une grande partie des modifications à partir d'ouvrages, au départ de droit constitutionnel, puis d'ouvrages d'experts, notamment *Réveiller la Démocratie*, et ensuite des articles d'experts, principalement des tribunes publiées dans la presse généraliste. La plupart de nos travaux sont donc « sourcés ». C'est intéressant car cela permet d'en débattre. Je me présente car ce projet m'intéresse et j'aimerais bien le poursuivre. »

Applaudissements.

Florence MAJERUS se représente :

« J'habite à Maison Alfort, en dehors du périmètre donc je ne suis pas une parisienne. Je suis retraitée, mais j'ai travaillé dans un grand groupe industriel international. J'ai donc pas mal d'expérience de travail en mode projet, ce que je fais actuellement en animant le groupe qui réalise les vidéos. Ce n'est pas moi qui les fais toutes. Il y a une équipe très dynamique et active qui s'en charge. J'ai rejoint ReConstitution à la suite des sollicitations de Romain et parce que je crois en cette démarche qui va peut-être nous sortir des impasses dans lesquelles nous sommes enfermés actuellement. Je n'ai aucune compétence dans le domaine juridique ni même dans les institutions. Je suis plutôt de formation scientifique. Donc j'ai été un peu éloignée de tout ça, même si ça m'intéresse parce que je suis curieuse de nature. »

Applaudissements.

Pour voter, un lien est envoyé par courriel aux membres-rédacteurs uniquement. Le vote se tient à bulletin secret sur l'application Balotilo.

Résultat du vote : 22 inscrits, 19 votants. Les 3 candidats obtiennent chacun 19 voix. Ils sont donc élus au CA.

Eugène PIN est félicité et remercié pour l'organisation efficace des scrutins ainsi que l'intégration in extremis de deux renouvellements d'adhésion en début de séance.

Applaudissements.

5. Questions diverses

Rappel : 3 questions ont été posées avant l'AG dans le RéCap' – notre info-lettre quasi-hebdomadaire – du 5 février 2025. Recensement d'autres questions. Il n'y a pas de nouvelle question.

Question 1 : Sur quels réseaux sociaux faut-il communiquer ? Qu'est-ce qui fait sens pour une association de défense de la démocratie ?

Marielle présente cette question :

« Je fais partie de RecConstitution depuis 6 mois environ. Je suis très sensible à tout ce qui concerne les réseaux libres et l'usage du numérique. Il y a des choses très dangereuses qui sont en train de se passer. J'ai envie d'insister sur les questions qu'on peut se poser sur le choix des réseaux sociaux mais plus largement des outils informatiques qu'on utilise. ReConstitution est sur LinkedIn. C'est peut-être incontournable mais la question se pose quand même. J'avais envie de mettre en avant Mastodon qui est un réseau social sans publicité, sans récupération des données, qui me semble être un bon vecteur pour l'association, qui correspond bien à nos valeurs. »



Romain :

« Pour vérifier notre compréhension, il faut peut-être discerner 2 questions :

1^{ère} chose : les outils qu'on utilise, par exemple ceux pour développer notre site, sachant qu'on a fait dès le départ le choix d'outils hébergés en Europe et de logiciels qui soient libres de droits pour le site internet. On utilise Bigbluebutton qui ne passe pas par les Etats-Unis, et tous les outils frama pour le travail collaboratif. Le CA discute sur le réseau Signal qui est un concurrent de Whatsapp qui ne collecte pas les données. Nos métadonnées ne sont donc pas transmises à META qui possède Whatsapp. On est déjà sensibilisés à ça.

Mais on est allé plus loin encore, car le numéro de téléphone, l'adresse et le courriel des membres de l'association ne doivent pas être divulgués aux autres membres. Il n'y a que les membres du CA qui l'ont. Nous avons créé des groupes sur Signal, sans que le numéro de téléphone des membres ne soit connu des autres membres et pareil pour les courriels : nous avons des groupes d'échanges qui ne transmettent les adresses des gens qui écrivent ou qui reçoivent les courriels.

La 2^{ème} chose, c'est ce qui fait sens par rapport à notre objectif en termes de réseaux sociaux.

Si on veut aller sur les réseaux sociaux, c'est pour toucher le public le plus large. Et nous voulons renforcer la démocratie. Or pas mal de réseaux sociaux appartiennent à des personnes qui ne sont pas des grands défenseurs de la démocratie, qui peuvent soit nous attaquer de manière directe, en nous dénigrant en ligne, soit nuire à notre projet de manière indirecte, et c'est nous qui nous rendons complices de ces réseaux sociaux par notre présence, en les alimentant. Il y a donc une décision à prendre, entre concilier notre objectif qui est de toucher le plus de gens possible, et ne pas faire quelque chose qui serait contraire à notre philosophie.

Par exemple, on s'oriente plutôt vers un refus d'aller sur X, l'ancien Twitter, parce que les conditions dans lesquelles aujourd'hui X oriente les personnes avec des algorithmes, la façon dont la modération a été réduite depuis l'acquisition de ce réseau social par Elon MUSK, nous semblaient incompatibles avec notre objectif et même dangereux : nous pourrions être attaqués, dénigrés, perdre de l'énergie pour peu de gain de popularité.

Et on s'interroge sur notre éventuelle présence sur Instagram ou sur Facebook notamment, car comme Marielle le relève, META n'est plus du tout exemplaire et que même Facebook est accusé d'avoir servi à déstabiliser des élections ou relayer des théories complotistes. On pourrait imaginer simplement de créer une page avec notre nom, histoire que personne ne l'usurpe, puis ne rien publier, seulement pour que personne ne se fasse passer pour nous sur ces réseaux sociaux hors de contrôle : on ne chercherait pas à accumuler des gens qui nous suivent, ni à communiquer véritablement dessus. Et puis on choisit 2 ou 3 réseaux sociaux sur lesquels être plus actifs parce qu'il y a notre cœur de cible et que ça correspond à nos valeurs. C'est le débat que nous devons avoir ensemble. »

Alexandre :

« Je travaille dans un centre de recherche pour le climat où je suis chargé de communication digitale. Je ne vais pas être tendre avec le ciblage.

Tu nous dis : « faut cibler tout le monde » et là-dessus je ne suis pas tout à fait d'accord. Je donne un exemple : j'aime bien la musique. Parfois je me dis c'est

incroyable, si je fais écouter ce morceau à quelqu'un, il va adorer. Je vais le faire écouter à ce quelqu'un et il n'aime pas du tout. Donc en fait, on ne peut pas viser tout le monde. Tout le monde ne va pas adhérer forcément à l'idée.

Il faut trouver une cible, peut-être 2 ou 3 cibles qui vont adhérer à notre projet, et trouver des réseaux, les bons leviers de communication pour les emmener avec nous. On est tous ici pour une raison, on a des points communs. Il faudrait explorer entre nous pourquoi on est ici, et on pourrait voir qui on vise et avec quel axe les toucher.

Avant de définir les réseaux, je vous propose qu'on fasse ce travail de savoir pourquoi on est là et qui on peut viser par la suite.

Je pense que malheureusement on est obligés d'utiliser les réseaux sociaux des grands méchants : Facebook, Instagram, LinkedIn. X on laisse tomber, on est tous d'accord pour des raisons plus éthiques. Je sais qu'on n'est pas d'accord, mais on ne peut pas viser tout le monde. »

Romain :

« Pas tout le monde, mais le plus de monde possible. Comment envisager de recueillir ce qui nous rassemble ? »

Alexandre :

« En faisant une petite session entre nous, ou faire un petit document dans lequel on écrit pourquoi on a rejoint l'association, qu'est-ce qui nous a motivés. »

Romain :

« Il y a autre chose : on voudrait conquérir un public de personnes qui ne soient pas parisiennes, qui ne seraient pas forcément de notre milieu socioculturel, pour un enrichissement sur le plan de la diversité, un public plus différent de nous. On cherche aussi à toucher les jeunes. »

Alexandre :

« A ce moment-là, il faut se lancer. Il faut bien définir les contenus sur chaque réseau. Instagram et Facebook, c'est un peu mort. Mais on peut toujours avoir une page de récupération. LinkedIn c'est obligatoire. Et Youtube pour l'aspect vidéo. Et le site web qui est un gros outil de communication aujourd'hui. »

Luc :

« Ce que l'on recherche, c'est d'avoir des adhésions ; c'est notre besoin, pour avoir le nombre de 150. L'idée est de les amener sur le site.

La question est : sur quels réseaux nous ne voulons absolument pas aller ?

Pour la génération que je représente, Facebook, c'est quand même important, sachant qu'on a aussi besoin de « vieillards » (*sourire*) !

Sur nos motivations, on en a déjà discuté. Pour Romain c'était l'impunité lors des répressions de manifestations, sur des faits qui apparaissaient comme des dérives personnelles de certains policiers, et on s'est dit qu'on n'allait pas mettre ça en avant parce que c'est compliqué en termes de communication : il y a d'autres personnes qui peuvent être susceptibles sur le fait que c'est important d'avoir de la police... Les motivations peuvent être très diverses. »



Romain

« Peut-être qu'on peut rester sur les réseaux sociaux de META ou même X jusqu'à ce qu'on se fasse agresser. On peut se poser une limite : ne pas se retrouver en position défensive. Tant qu'on peut faire de la communication sereinement, on reste sur ces outils-là. Mais on a conscience que du jour au lendemain, si la modération se réduit et qu'on se retrouve menacée, et bien on arrêtera de communiquer sur ces réseaux. »

Marielle

« La question se pose vraiment pour META.

Eugène

« On peut commencer par les réseaux traditionnels, comme Instagram en mettant le minimum d'informations, en ne communiquant pas, en redirigeant les personnes vers des réseaux où on serait plus actifs, comme LinkedIn et Mastodon, où les débats et les règles de modération sont faits de sorte à ce qu'on soit protégé. D'une certaine manière, ce sont des réseaux vitrines.

Par exemple sur Mastodon, il y a des personnes qui ne sont pas forcément actives. Elles ne l'utilisent que pour faire une copie de leurs publications sur X. On peut commencer à publier sur les réseaux, on oublie X, mais Instagram même si c'est sur une pente descendante, ça reste quand même acceptable, avec une bonne visibilité. En tout cas pour toucher les jeunes, ça reste intéressant, avec des publications attrayantes. »

Romain

« On va demander qui, dans l'association, veut s'occuper de publier sur un réseau social. Une personne sur Instagram, une autre sur LinkedIn. On peut commencer comme ça. Si quelqu'un dit : je peux dupliquer sur Mastodon... Formidable ! L'enjeu sera juste la régularité, un calendrier, par exemple 2 fois par semaine : le weekend et le mercredi soir.

Et un groupe travaillera de son côté à alimenter ça. On a déjà beaucoup de matériel, une dizaine de vidéos qu'on peut découper, plus des choses écrites. On peut mettre des extraits de podcasts. Nous allons revenir vers vous avec un sondage pour décider le calendrier pour les prochaines semaines. »

Question 2 : Quelles sont les grands sujets, les préoccupations que notre projet devrait pouvoir traiter ? Deux exemples pour l'instant, qui donneront lieu à des réunions-débats : Le Vivant, puis La qualité des services publics.

Romain introduit : « Aujourd'hui, les modifications de la Constitution sont dans l'ordre et le plan de la Constitution. Elles traitent des institutions : le Parlement, le Président, les relations entre elles... il est très difficile pour des personnes qui n'ont pas l'habitude de manipuler ces mécanismes de comprendre les effets concrets de notre projet sur leur quotidien. C'est donc très abstrait, loin d'eux et de leurs préoccupations.

L'idée est venue à Hervé de nous parler d'un thème qui lui tient à cœur : Le Vivant. En effet, il n'y a pas de titre dans la Constitution ni de thème dans notre projet qui traite directement et explicitement de la protection de la vie sur terre, de la dignité

humaine, etc. Mais de nombreux mécanismes qui sont prévus y participent, et on peut les présenter pour vérifier si ReConstitution va assez loin par rapport à la préoccupation concrète exprimée ici par Hervé. »

Hervé :

« Je suis tout nouveau dans l'association. Quand Romain m'en a parlé, assez rapidement m'est venue à l'idée la question écologique, qui me préoccupe beaucoup en tant que citoyen, par ses implications politiques, sociales et culturelles. Le terme « écologie » n'est peut-être pas très adapté, mais c'est le plus courant.

Mon idée première est de poser la question écologique, non comme un complément ou une variable, mais comme un préalable à toute réflexion.

Les enjeux écologiques sont, de fait, plus que des enjeux. Ils sont devenus tellement cruciaux qu'il ne faut pas les aborder dans le second temps d'une réflexion mais, au contraire, les poser comme donnée première. En procédant de la sorte, on peut se demander ce que signifie dans l'ordre des principes nationaux « penser par l'écologie ». Les implications sont absolument phénoménales dans tous les domaines. On en vient finalement à se demander : qu'est-ce que cela implique dans la manière de considérer chaque point de la Constitution ?

On parle de l'écologie et du vivant. Mais même le vivant, au fond, est insuffisant à dire la totalité du problème, car le terme laisse entendre que ce ne sont que les espèces vivantes dont il est question, alors qu'il faut viser "ce qui est".

Je ne suis pas spécialiste de la question écologique, mais je vois que de nombreux travaux, de nombreuses expériences peuvent inspirer le projet ReConstitution. Notamment, ce qui relève des droits de la Nature ou des droits de la Terre. Il y a dans ces domaines des avancées considérables, une réflexion très nourissante, mais dont on ne voit aucune application dans l'ordre du politique, dans l'ordre de l'organisation sociale ou dans les institutions.

ReConstitution peut faire entendre ces sujets. Je ne savais pas à qui m'adresser jusqu'alors : c'est peut-être là qu'il y a quelque chose à faire valoir, à faire entendre.

On peut aussi aborder cette question d'une autre manière, en considérant l'idée de patrimoine : patrimoine vivant, patrimoine existant. De ce point de vue-là, il faudrait envisager tout ce que des pouvoirs en place doivent organiser, selon l'idée d'un bien transmis et préservé, pour nous-même et pour les générations suivantes et, en quelque sorte, pour le monde lui-même. Préserver, améliorer, transmettre, devraient être aussi les fondements de nos institutions à partir d'une pensée écologique et d'une pensée du vivant. Voici donc les suggestions qui font suite à ce que j'ai discuté avec Romain. »

Romain :

« Il y a beaucoup de choses dans les modifications de la Constitution qui traitent d'écologie directement ou indirectement. Voici comment on pourrait imaginer une réunion sur un tel sujet : la personne qui est à l'origine du sujet fait une présentation. Ce qui peut être intéressant ensuite, c'est d'avoir un panorama du droit existant : qu'est-ce qui est déjà en place, en droit national et international et est-ce que c'est efficace ? Ce pourrait être une présentation avant un court débat. Dans un troisième temps, on aurait une courte présentation sur des exemples étrangers, suivi encore d'un débat. Exemple en Suède : il n'est pas possible d'envisager quelque chose qui menacerait l'environnement ou serait contraire aux accords de Paris sur le climat.



Alors qu'en France, la loi de Finances n'est jamais passée au crible de l'écologie. Et les accords de Paris que la France a portés ne servent pas du tout à vérifier l'action du gouvernement. Ainsi en Suède l'aéroport de Stockholm n'a pas pu être agrandi avec le budget de l'Etat ; ça a été annulé par la Cour suprême car les avions ne fonctionnent toujours pas avec une technologie non-polluante.

Dans un quatrième temps, on entrerait dans ReConstitution avec quelqu'un qui présenterait les modifications traitant directement du Vivant. Après un nouveau débat, une cinquième présentation porterait enfin sur les modifications envisagées des institutions qui vont protéger le Vivant et qui deviendront plus indépendantes, qui seront renforcées. Cela se terminerait par des échanges sur ce qui pourrait manquer, ce qui irait trop loin dans les modifications imaginées à ce stade.

A part Le Vivant, parmi tous les thèmes qu'on pourrait imaginer, il y a la qualité des services publics. Dans la Constitution, ce n'est pas écrit que la France dispense des services publics de qualité, proches des citoyens, et humains.

Mais ces autres thèmes ne sont pas premiers. Ils ne sont pas comme Le Vivant et l'écologie, que l'on peut comparer aux droits humains après la 2^{nde} guerre mondiale. Avant, la plupart des constitutions étaient centrées sur la souveraineté. C'est pour cela que le premier titre traite de la souveraineté, encore dans notre Constitution actuelle. La préoccupation était l'Etat, sa puissance, son autonomie par rapport aux autres, le fait qu'il puisse décider de tout pour lui-même. Après la 2^{nde} guerre mondiale, les constitutions que l'on peut qualifier de modernes vont mettre en avant les droits humains en leur donnant la 1^{ère} place. Par exemple, on reconnaît les copies des étudiants en droit allemand car elles commencent toujours par rattacher la question posée, la problématique, à l'un des droits humains fondamentaux.

En France, c'est le Conseil constitutionnel qui a intégré les droits humains en déclarant, à partir de 1981, que le préambule qui y fait référence serait désormais d'application directe. Quand on a eu les accords de Paris sur le climat et une réflexion sur comment renforcer la place de l'écologie dans la Constitution, on n'a pas réécrit la Constitution, on a simplement fait comme pour les droits humains et rajouté quelque chose à nouveau dans le préambule. On a fait une référence.

Mais cette référence n'a pas suffisamment d'effet concret, pour différentes raisons. Dans les ouvrages dont on s'est inspirés pour les modifications, on a identifié ce sujet. Il y a des ouvrages qui ne traitent que de ça.

Voilà à quoi pourrait ressembler une réunion d'1h30 ou 2h, avec une alternance de présentations courtes et de débats. Donc on vous invite à dire les grandes thématiques qui vous intéressent. On partirait de ces sujets pour entrer dans le travail constitutionnel et les propositions du projet. »

Luc :

« Il faudra peut-être trouver une manière de ne pas employer le mot écologie par rapport à l'effet qu'il peut produire. Nous avons déjà eu une discussion à ce sujet. On s'est posé la question : est-ce qu'on met du vert dans notre logo ? L'idée étant de ne pas se faire cataloguer comme « encore ces fichus écolos... ». »

Question 3 : Pourquoi ne pas lancer une séquence de validation sur un nouveau thème, depuis la première expérience sur le thème 10, indépendance des médias ? Quel thème choisir ?

Luc :

« Il est question de lancer une séquence de validation. Nous l'avons fait sur l'indépendance des médias, le thème 10.

Quels sont les thèmes les plus avancés, et dans lequel on pourrait se lancer ? Avancé, c'est-à-dire que le podcast est prêt, le quiz est en partie fait. »

Romain :

« Il y a l'indépendance de la Justice.

Le thème qui avait le plus plu lors d'une réunion, c'était l'indépendance du Conseil constitutionnel.

Ça peut paraître très abstrait, très juridique, mais ça concentre énormément de pouvoirs et c'est assez simple à appréhender. Les gens en entendent parler de plus en plus dans les médias dont ils sont familiarisés. L'indépendance des médias, c'est moi qui l'avais choisi, parce que c'est concret, que les gens ont une idée de ce que sont les médias. Cependant le droit des médias est extrêmement complexe, je ne suis pas un expert et il a fallu beaucoup lire et travailler. On s'est rendu compte que c'était un truc à tiroirs, qu'il fallait savoir ce qu'est un lanceur d'alerte, comprendre les implications du secret des sources, du secret défense... Une loi du gouvernement sous Hollande pour protéger les lanceurs d'alerte a justement été bloquée par le Conseil constitutionnel. Le thème qui paraissait facile à aborder s'est révélé miné.

Le thème du Conseil constitutionnel est paradoxalement assez simple.

Une fois qu'on a compris à quoi il servait et comment ça fonctionnait, on voit rapidement les enjeux. Et c'est un excellent exercice pour se familiariser avec la notion d'indépendance. Quand on dit il faut être indépendant, pourquoi l'Agence nationale Santé Environnement n'est pas indépendante et pourquoi elle ne peut pas dire réellement ce qu'il y a dans les eaux du robinet dans le 10^{ème} arrondissement ? Elles sont très polluées paraît-il ! Et pourquoi le gouvernement l'empêche de publier ses analyses ? Ces enjeux seront faciles à appréhender une fois qu'on aura évoqué toutes les questions autour du Conseil constitutionnel. »

Marielle propose le thème 7 qui est « La participation citoyenne et la démocratie sociale », pour que les citoyens aient plus de place et que cette place soit respectée.

Romain :

« Une séquence de validation, ça peut prendre entre 3 et 5 semaines selon le rythme avec lequel on avance. Il faudrait 2 personnes pour animer.

En quoi ça consiste ?

On a déjà les outils qui sont en place. Il y aura des adresses pour chacun des thèmes. A la personne qui se proposera on donnera les codes pour créer des listes de diffusion. Ensuite les gens qui veulent participer sont invités à une réunion en présentiel ou en visioconférence.

La première chose à faire est de recenser tout ce qu'il y a déjà sur le serveur sur ce thème, et de se dire que l'on va créer un quiz, donc poser des questions pour que les personnes qui n'y connaissent rien aient les notions de base. Et au fur et à mesure



les questions deviennent plus précises et permettent de rentrer dans les modifications et les enjeux des modifications. »

Luc :

« Plusieurs participants sont intervenus sur le chat de la visioconférence pour dire :
« Je soutiens la proposition d'Hervé et que va-t-elle devenir ? Comment on va s'en emparer ? » »

Romain :

« On va lancer un sondage pour trouver des dates pour que des volontaires préparent les différentes présentations en lien avec la question d'Hervé : ce qui se fait dans d'autres pays, ce qui est déjà dans notre droit national, ce que nous proposons dans la Constitution, etc. Il y aura 4 parties, en plus de l'intervention d'Hervé au départ. Les personnes volontaires pour présenter une de ces parties n'ont besoin d'aucune connaissance car elles exposeront le résultat d'un travail collectif. Le groupe va rechercher les sources, trouver les formules, ou au moins relire ce qu'elles voudront présenter. Il y a donc des personnes qui pourront participer à la préparation sans présenter, comme moi. Ce qui est important c'est qu'on soit chaque fois plusieurs à parler et que de nombreuses personnes s'emparent du sujet, chacune à son rythme et avec son niveau d'implication. Nicolas est peut-être volontaire pour une partie des présentations. Lorsqu'on aura une date, on vous invitera. Il faudra 2 personnes en plus. »

Luc :

« Nous allons clore notre AG. Un compte-rendu sera fait dans la semaine.

A titre personnel, je veux vous faire part d'un vrai souci : c'est le nombre d'adhérents. On a déjà des outils, des modèles de lettres qui se trouvent dans l'espace-membres du site, modèles qui peuvent vous inspirer. N'hésitez pas à diffuser. Dans notre entourage, que ce soit nos collègues, notre famille, il y a des gens qui peuvent être intéressés à des titres divers. Nous sommes au-delà des 80 adhérents et donateurs, tous types de soutien compris, mais ça devient urgent qu'on double, qu'on triple ce nombre. »

Romain :

« Sur le site internet, en bas de chaque page, vous avez des logos, facebook, whatsapp, courriel. Quand vous cliquez dessus, ça ouvre votre facebook, votre whatsapp ou votre boîte courriel, avec un message pré-écrit, avec le lien vers ReConstitution, que vous pouvez modifier et envoyer aux personnes que vous avez sur ces réseaux-là. Il y a des aides en bas de chaque page du site internet. »

Luc :

« Le site internet va continuer de s'enrichir, il est bien fait, il faut vraiment s'en servir pour envoyer des personnes dessus. »

La présidente clôt la séance à 12h30 : « Merci à toutes et tous. »

La présidente, Corinne Capello

La trésorière, Christine Berthonnet